

Décision 24-DCC-290 du 20 décembre 2024

relative à la prise de contrôle conjoint des fonds de commerce de la société Auchan Supermarché exploitant un supermarché à Hayange et de la société Parea par la société Hayandis aux côtés de l'Association des Centres Distributeurs E. Leclerc

Posted on: 20 décembre 2024 | Secteurs :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Type d'opération	Prise de contrôle
Partie notificante	société Hayandis et Association des Centres Distributeurs E. Leclerc
Dispositif(s)	Autorisation
Décision de phase	Phase 1

Décision simplifiée

Oui

Entreprise(s) ou
organisme(s)
concerné(s)

fonds de commerce supermarché
et station-service à HAYANGE

Lire

Le texte intégral

225.13 Ko